

Charte de l'AS ISAE-SUPAERO

Je m'engage à :

- Payer 30€ de cotisation si je désire m'inscrire à l'AS ou bien 40€ si je souhaite en plus, de cotiser à l'AS, utiliser la salle de musculation.
- Avoir mon autocollant AS ISAE-SUPAERO avec moi lors de mes pratiques sportives.
- Anticiper mes démarches vis-à-vis de l'AS (remboursement, inscription voiture).
- Respecter la règle du cumul des sports. Rappelée ici :

| Nombre d'activités autorisées dans ces deux listes | | |
|--|--|--|
| Types de sport | Sport cher | Sport moyen-cher |
| 1er option | 1 | 1 |
| 2ème option | 0 | 2 |
| Listes des sports : | Parachutisme Parapente ULM Vol à voile Plongée Brevet de pilote privé | Kife surf Surf / Ski Verticale Voile Equitation Gymnastique |

- Respecter la règle du remboursement, les délais de remboursement (1mois), mes plafonds de remboursement (cf: **le mode de fonctionnement de l'AS ISAE-SUPAERO**).
- Avoir une attitude responsable avec les clubs extérieurs avec lesquels l'AS ISAE-SUPAERO a signé une convention.